



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 12 mai 2022*

Nombre de Membres :

En exercice : 45  
Présents : 29  
Votants : 31 (dont 2  
procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté en session, sous la présidence de M. Frédéric Aguilera, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - M. MORGAND - B. AGUIAR - C. BENOIT, Vice-Présidents.

N° 12

**OBJET :**

**FOURNITURE DE  
PRODUITS  
CHIMIQUES POUR  
L'EPURATION DES  
EAUX USEES**

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR - S. BAUD - O. ROYER - C. MAGNAUD - F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE - JF. CHAUFFRIAS (à partir de la délibération n° 2) - JP. RAYMOND - C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. Jean-Sébastien LALOY à Annie CORNE - Jean-Dominique BARRAUD à Michèle CHARASSE

LOT 1 ET LOT 4

Absents excusés :

Mmes et MM. F. SENNEPIN - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MARCHE 19W\_054  
AVENANT N°2

MM. J. TERRACOL - F. SZYPULA - P. COLAS - T. LAPLACE - B. BAYLAUCQ - JM. BOUREL - A. GIRAUD - S. THOMAS-MOLLON - V. TRIBOULET - R. DEJEAN - J. BLETTERY - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 16 MAI 2022

Publiée ou notifiée le :  
16 MAI 2022

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2194.1 et suivants,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

.../...

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire du 27 Juin 2019 approuvant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 Juin 2019, la conclusion d'un marché 19W\_054 pour la fourniture de produits chimiques nécessaires aux traitements des eaux usées dans les stations d'épuration de l'agglomération de Vichy Communauté,

**Vu** l'article L 6-3 du Code de la Commande Publique, prévoyant qu'un contrat puisse être modifié lorsqu'a lieu un événement « *extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat* »,

**CONSIDERANT** que les augmentations de prix des matières premières sont de telles importances qu'elles n'étaient pas prévisibles au moment de la conclusion du contrat rendant l'exécution de ce dernier excessivement onéreuse pour son titulaire,

**CONSIDERANT** que l'entreprise CALDIC lors de la dernière commande de Vichy Communauté a fait connaître qu'elle ne pouvait honorer les prix du lot 1 « lessive de soude » et du lot 4 « chlorure ferrique » compte tenu du contexte économique actuel,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la passation d'un avenant N° 2 au marché n°19W\_054 – pour le lot 1 « lessive de soude » et le lot 4 « chlorure ferrique » sans modification du montant maximum autorisé pour chacun des lots,

- d'autoriser, le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve l'ensemble des propositions précitées,
- donne mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer les avenants 2 au marché 19W\_054 ainsi que tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
Le 12 mai 2022.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Signé numériquement par  
**FREDERIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis,  
.OU=0002 433998903,  
CN=Certinomis - Easy CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : lundi 16 mai 2022 09:00:35



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DES STATIONS D'ÉPURATION DE VICHY COMMUNAUTE**

**Lot 1 : lessive de soude**

**Avenant n°2 au marché 19W\_054**

**Identification du pouvoir adjudicateur :**

**Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ**

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

**Identification du titulaire du marché :**

**Adresse :** CALDIC France SAS  
Tropical  
18 place des Nymphéas  
Avenue des nations  
CS 90005 Villepinte  
95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE

N° SIRET : 35378250100103

Représenté par :

**Renseignements concernant le marché :**

**Objet du marché :** fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 1 : lessive de soude

**N° du marché :** 19W\_054

**Notifié le :** 12 Juillet 2019

**Montant initial du marché :** 25 000.00 € H.T par an

**Avenant N° 1 :** maintien des prix initiaux du contrat pour la première année de reconduction

**Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 02/06/2022**

## AVENANT

### **ARTICLE 1 :**

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 6 – **prix** du Cahier des Clauses Administratives Particulières jusqu'au 31 décembre 2022, dans le cas d'une reconduction du contrat au 16 Juillet 2022.

En effet, le titulaire du marché a fait connaître à l'acheteur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat en raison du contexte économique actuel et du facteur d'imprévisibilité des coûts de certaines matières premières.

Compte tenu de la situation, il est convenu entre les parties d'abroger jusqu'au 31 décembre 2022, les clauses de l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

**Les tarifs, seront ceux applicables à l'instant « T » lors de la passation de la commande. Le titulaire en contre partie s'engage à répercuter dans le meilleur délai, toute baisse observée dans le cadre de ses approvisionnements.**

L'acheteur se réserve toutefois le droit de solliciter des devis comparatifs auprès d'autres fournisseurs.

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant N° 2 a une incidence financière dans le sens où il modifie les prix applicables au contrat jusqu'au 31 décembre 2022. Néanmoins, le montant maximum du contrat n'évolue pas.

Cette disposition ne pourra être reconduite sans la passation d'un nouveau avenant et sans preuve justificative du titulaire.

### **ARTICLE 2 :**

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 2.

#### **Signatures des parties :**

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

*(Signature)*

Pour le titulaire  
CALDIC France sas

*(Signature)*

**Notification de l'avenant :**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DES STATIONS D'ÉPURATION DE VICHY COMMUNAUTE**

**Lot 4 : Chlorure Ferrique  
Avenant n°2 au marché 19W\_054**

**Identification du pouvoir adjudicateur :**

**Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ**  
9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex  
Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10  
N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

**Identification du titulaire du marché :**

**CALDIC France SAS**  
Adresse : **Tropical**  
**18 place des Nymphéas**  
**Avenue des nations**  
**CS 90005 Villepinte**  
**95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE**

N° SIRET : 35378250100103

Représenté par :

**Renseignements concernant le marché :**

**Objet du marché :** fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 4 : chlorure ferrique

**N° du marché :** 19W\_054

**Notifié le :** 12 Juillet 2019

**Montant initial du marché :** 30 000.00 € H.T par an

**Avenant N° 1 :** maintien des prix initiaux du contrat pour la première année de reconduction

**Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 02/06/2022**

## AVENANT

### ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 6 – prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières jusqu'au 31 décembre 2022, dans le cas d'une reconduction du contrat au 16 Juillet 2022.

En effet, le titulaire du marché a fait connaître à l'acheteur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat en raison du contexte économique actuel et du facteur d'imprévisibilité des coûts de certaines matières premières.

Compte tenu de la situation, il est convenu entre les parties d'abroger jusqu'au 31 décembre 2022, les clauses de l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

**Les tarifs, seront ceux applicables à l'instant « T » lors de la passation de la commande. Le titulaire en contre partie s'engage à répercuter dans le meilleur délai, toute baisse observée dans le cadre de ses approvisionnements.**

L'acheteur se réserve toutefois le droit de solliciter des devis comparatifs auprès d'autres fournisseurs.

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant N° 2 a une incidence financière dans le sens où il modifie les prix applicables au contrat jusqu'au 31 décembre 2022. Néanmoins, le montant maximum du contrat n'évolue pas.

### ARTICLE 2 :

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 2.

#### Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

*(Signature)*

Pour le titulaire  
CALDIC France sas

*(Signature)*

**Notification de l'avenant :**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°12 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2022 -

Objet de l'acte : FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES EAUX USEES - LOT 1 ET LOT 4 - MARCHE 19W\_054 - AVENANT N°2.

.....  
Date de décision: 12/05/2022

Date de réception de l'accusé 16/05/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 12MAI2022\_12

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220512-12MAI2022\_12-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique  
Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 12Delib fourniture épuration eaux usees 19W\_054 avt2\_VuMll vu  
SJ\_signé.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220512-12MAI2022\_12-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : 12-2Annexe delib fourniture épuration eaux usees 19W\_054\_avt2 -  
Lot4\_Vumll.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220512-12MAI2022\_12-DE-  
1-1\_2.pdf )  
12-2 ANNEXE DELIB FOURNITURE EPURATION EAUX USEES

Annexe : 12-1Annexe delib fourniture épuration eaux usees 19W\_054\_avt2 -  
Lot1\_Vumll.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220512-12MAI2022\_12-DE-  
1-1\_3.pdf )  
12-1 ANNEXE DELIB FOURNITURE EPURATION EAUX USEES